



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 57 - NOVEMBRE 2011**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 72**

### **DAMI**

Arrêté N °2011311-0012 - M. Pierre- Jean CAMPS, directeur de la réglementation  
et  
des libertés publiques : délégation de signature.

.....

1



**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2011311-0012 du - 2 NOV. 2011

**OBJET :** Délégation de signature à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ordonnance n° 2004-274 du 25 mars 2004 portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales n° 09/0741/A du 3 juillet 2009 portant affectation, nomination et détachement de M. Pierre-Jean CAMPS, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de la Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011285-0004 du 12 octobre 2011 relatif à l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures de la Sarthe ;

VU la décision du 30 juin 2009 affectant M. Pierre-Jean CAMPS, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, à l'effet de signer les arrêtés, correspondances, récépissés, états liquidatifs des dépenses et certifications conformes pour service fait et pièces comptables relatives et avis entrant dans le cadre de ses attributions et compétences de la direction de la réglementation et des libertés publiques, ainsi que les inscriptions au fichier des personnes recherchées et notamment les décisions relatives aux matières ci-après énumérées :

## **Bureau de la circulation**

### **Cartes grises**

- Délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules et des certificats de situation administrative
- Délivrance des numéros d'exploitations agricoles
- Attestations d'identification de véhicules
- Délivrance des cartes W
- Procès-verbaux d'indisponibilité de certificats d'immatriculation signifiés par huissier
- Certificats relatifs aux gages sur véhicules
- Conventions d'habilitation individuelle « professionnel de l'automobile » pour le système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Immobilisation de véhicules et mise en fourrière (art L 325-1-2 du code de la route)

### **Permis de Conduire**

- Délivrance permis de conduire
- Echanges des permis de conduire étrangers (acceptation et refus)
- Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (prorogation et restrictions de validité des permis de conduire)
- Suspensions administratives du permis de conduire
- Rétenion du permis de conduire
- Interdiction de passer le permis de conduire
- Saisines des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- Décisions de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière

## **Bureau de la réglementation générale et des élections**

### **Epreuves sportives**

- Récépissés des déclarations de manifestations sportives non soumises à autorisation
- Récépissés de ball-trap, de lâcher de ballons
- Avis concernant les manifestations sportives

### **Réglementation**

- Cartes professionnelles
- Récépissé relatif au droit d'option des franco- algériens et bi nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Délivrance des récépissés des marchands ambulants, colporteurs, brocanteurs
- Récépissés de déclaration de vente en liquidation
- Autorisation de loterie
- Attestation de délivrance du permis de chasser
- Restitution de cartes professionnelles de conducteurs de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrance des diplômes et attestations de réussite ou d'échec à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- Agrément d'auto école et centre de formation
- Titres de circulation des gens du voyage
- Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe

- Classement des meublés de tourisme
- Instruction et délivrance des titres de maître restaurateur
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Certificats de vaines recherches en matière de recherches dans l'intérêt des familles
- Agréments des centres de contrôle technique
- Agréments des centres de récupération de points
- Agréments des établissements de pompes funèbres

#### Elections

- Accusés de réception, récépissés de déclaration(s) et récépissés de retrait(s) de candidature aux diverses élections
- Récépissés de dépôt de compte de campagne
- Documents comptables et certification des factures relatives à l'organisation des élections

#### Bureau de l'identité et de la naturalisation

##### Etat- civil

- Délivrance et refus de cartes nationales d'identité et passeports
- Oppositions de sortie du territoire
- Autorisations collectives de sortie du territoire
- Laissez-passer établis en faveur des mineurs de moins de 15 ans se rendant en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou en Italie

##### Naturalisation

- Récépissé de dépôt de demande de naturalisation
- Demande de déclaration de nationalité (mariage)
- Attestation de communauté de vie
- Déclaration de naturalisation
- Décisions de classement sans suite

#### Bureau des étrangers

- Délivrance, refus et retrait de titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour
- Prolongations de visas et refus de prolongation
- Délivrance et refus des cartes de commerçants et artisans étrangers
- Délivrance et refus de documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains
- Acceptation et refus de regroupement familial
- Arrêté portant obligation à quitter le territoire
- Arrêté portant réadmission au titre
- Arrêté de placement en rétention
- Demandes de laissez passer consulaire
- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la Cour d'Appel
- Mémoires en défense devant les tribunaux administratifs, la Cour administrative d'appel
- Saisie du Procureur

#### Mission démarche qualité et intégration des étrangers

- Décisions d'hébergement entrant dans le cadre du BOP 303 (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et hébergement en CADA)  
Signature des Contrats d'accueil et d'intégration

**Lutte contre la fraude**

- Correspondances diverses dans le cadre de la lutte contre la fraude et saisies du Procureur

**ARTICLE 2** : En cas d'absence de M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections, et à défaut, M. Philippe ROFORT, chef de la mission démarche qualité et intégration des étrangers, assure l'intérim. En cas de nécessité, ces derniers reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les actes énoncés à l'article 1 à l'exception des affaires électorales et des actes relatifs à l'éloignement des étrangers.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral n° 2011181-0025 du 5 juillet 2011 portant délégation de signature à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques, est abrogé.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**



**Pascal LELARGE**